

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00457

Numéro SIREN : 409 210 192

Nom ou dénomination : 2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 10688

POUVOIR

LE SOUSSIGNÉ :

- M. Arnaud MEYNIAL,

Agissant en qualité de Président de la société « GLOBAL COVER GROUP », Présidente de la société « GROUPE BHD » elle-même Présidente de la société "**2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE**", SAS au capital de 100.000 € dont le siège est ZI 1, rue de la Gare 67120 DUPPIGHEIM (409 210 192 RCS TI STRASBOURG)

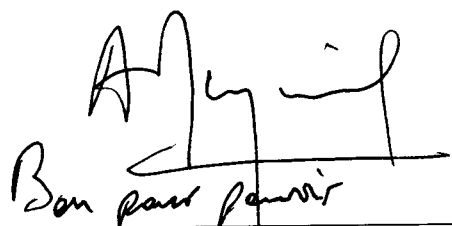
Donne par les présentes pouvoir à :

Me Mariel GARNIER | Avocat
2, rue Régnier
44000 NANTES

à laquelle il confie la mission de :

- Déposer au Greffe du Tribunal de commerce de STRASBOURG les documents sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Effectuer les formalités relatives à la décision de non-dissolution de la Société malgré la perte de plus de la moitié du capital social (DAU du 07 juin 2023) ;
- Etablir tous documents, fournir toutes pièces justificatives, avancer et payer tous frais, faire toutes déclarations et, généralement, faire ce qui sera utile et nécessaire.

Fait à LA BAZOGE,
Le 07 juin 2023.



M. Arnaud MEYNIAL
(signature précédée de la
mention "BON POUR POUVOIR")



2 C.I. - Caspar Confection Industrie

2 C.I.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



2 C.I. - Caspar Confection Industrie 2 C.I.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société 2 C.I.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 C.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 6 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Willy Rocher

**Bilan - Actif**

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 400	11 400		
Concessions, brevets et droits similaires	11 585	11 585		277
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles	31 310	31 310		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 506	11 506		
Installations techniques, matériel, outillage	430 575	406 127	24 448	38 179
Autres immobilisations corporelles	163 186	142 721	20 465	30 542
Immobilisations en cours	2 285		2 285	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres immobilisations financières	44 570		44 570	54 549
ACTIF IMMOBILISE	721 661	614 648	107 013	138 793
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	351 395	62 191	289 205	246 903
En-cours de production de biens	47 857		47 857	33 600
Produits intermédiaires et finis	102 671	43 547	59 124	170 974
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	122 340	9 601	112 739	352 700
Autres créances	220 496		220 496	205 415
DIVERS				
Disponibilités	121 037		121 037	143 859
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 134		3 134	5 623
ACTIF CIRCULANT	968 930	115 339	853 591	1 159 075
TOTAL GENERAL	1 690 591	729 987	960 604	1 297 867



Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	270	270
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	36 206	151 013
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-132 840	-114 808
Provisions réglementées	5 788	
CAPITAUX PROPRES	19 424	146 476
Provisions pour risques	15 000	
PROVISIONS	15 000	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145	391
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		65 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156 209	13 928
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 497	362 036
Dettes fiscales et sociales	230 112	306 992
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 742	
Autres dettes	242 175	290 918
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 300	111 811
DETTES	926 180	1 151 392
TOTAL GENERAL	960 604	1 297 867



Déclaration au 31/12/2022

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Production vendue de biens	2 266 530	120 506	2 387 036	2 171 189
Production vendue de services	324 491	633	325 124	361 646
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 591 021	121 139	2 712 160	2 532 835
Production stockée			-142 222	156 389
Subventions d'exploitation				2 933
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			159 607	157 381
Autres produits			12	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 729 557	2 849 541
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			929 480	832 552
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-47 487	24 281
Autres achats et charges externes			803 518	847 561
Impôts, taxes et versements assimilés			45 909	43 482
Salaires et traitements			750 187	827 503
Charges sociales			252 992	207 834
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 008	25 731
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			111 922	148 598
Dotations aux provisions			15 000	
Autres charges			36	2 314
CHARGES D'EXPLOITATION			2 886 564	2 959 858
RESULTAT D'EXPLOITATION			-157 008	-110 316
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			910	55
PRODUITS FINANCIERS			910	55
Intérêts et charges assimilées			3 484	3 674
CHARGES FINANCIERES			3 484	3 674
RESULTAT FINANCIER			-2 574	-3 619
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-159 581	-113 935

**Compte de résultat**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 980	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 980	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		872
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	5 788	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 238	872
RESULTAT EXCEPTIONNEL	26 742	-872
TOTAL DES PRODUITS	2 763 447	2 849 596
TOTAL DES CHARGES	2 896 286	2 964 404
BENEFICE OU PERTE	-132 840	-114 808



Règles et méthodes comptables

Ce document fait partie intégrante des comptes annuels, les éléments chiffrés de l'annexe sont exprimés en euro.

Les comptes de la société CASPAR CONFECTION INDUSTRIE sont consolidés intégralement dans les comptes du Groupe BHD.

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles se répartissent de la manière suivante :

- Fonds de commerce 15 245 €
- Logiciels 11 585€

Le fonds de commerce d'une valeur de 15 245 € correspond à sa valeur d'acquisition auprès du tribunal de commerce effectué en 1996, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce est constituée.

Les logiciels sont amortis sur une période de trois ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie d'utilisation :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| - Matériel et outillage | 2 à 8 ans |
| - AAI divers | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 3 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 3 à 10 ans |



IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours de fabrication sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, amortissements des biens concourants à la production.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contrat d'affacturage

La société a souscrit un contrat d'affacturage pour lequel l'engagement s'élève à 242.175 € au 31.12.2022.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation actuelle résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation puisse être estimé de façon raisonnable.

PROVISION REGLEMENTEE

Compte tenu du contexte inflationniste que nous connaissons il a été décidé de constituer une provision pour hausse des prix comme le prévoit l'article 39 du Code Général des Impôts.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision mais figurent dans les engagements hors bilan pour un montant de 59.842 €.

Hypothèses retenues :

- Taux de revalorisation des salaires 2,5 %
- Taux de charges sociales 39 %
- Taux d'actualisation 3,73 %
- Age et mode de départ en retraite :
 - Cadres 65 ans
 - Non cadres 65 ans

INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES

Le montant des honoraires au titre du contrôle des comptes sociaux est de 6.200 €.



Règles et méthodes comptables

IMPOT SUR LES SOCIETES

Depuis le 1er janvier 2013, la société a opté pour le régime d'imposition des groupes tels que défini aux articles 223A et 223Q du Code Général des Impôts.

Elle fait partie du Groupe dont Groupe BHD est Société tête de Groupe. Les modalités de répartition de l'impôt sur les Sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale.

Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en l'absence d'intégration fiscale.



Immobilisations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	11 400		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 140		
Terrains	11 506		
	Dont composants		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	457 039		923
Installations générales, agenc., aménag.	65 662		
Matériel de transport	82 450		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 074		
Immobilisations corporelles en cours			2 285
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	631 731		3 208
Prêts et autres immobilisations financières	54 549		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 549		
TOTAL GENERAL	755 820		3 208

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			11 400	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			58 140	
Terrains			11 506	
Installations techn., matériel et outillages ind.		27 387	430 575	
Installations générales, agencements divers			65 662	
Matériel de transport			82 450	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 074	
Immobilisations corporelles en cours			2 285	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 387	607 552	
Prêts et autres immobilisations financières		9 980	44 570	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 980	44 570	
TOTAL GENERAL		37 366	721 661	



Amortissements

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	11 400			11 400
Autres immobilisations incorporelles	42 618	277		42 895
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 018	277		54 295
Terrains	11 506			11 506
Installations techniques, matériel et outillage industriels	418 860	14 654	27 387	406 127
Installations générales, agenc. et aménag. divers	65 662			65 662
Matériel de transport	54 000	9 667		63 667
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 982	410		13 392
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	563 009	24 731	27 387	560 354
TOTAL GENERAL	617 027	25 008	27 387	614 648

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Construct.

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------



Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix		5 788		5 788
PROVISIONS REGLEMENTEES		5 788		5 788
Provisions pour pertes sur marchés à terme		15 000		15 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		15 000		15 000
Dépréciations stocks et en cours	145 181	105 738	145 181	105 738
Dépréciations comptes clients	3 417	6 185		9 601
DEPRECIATIONS	148 598	111 922	145 181	115 339
TOTAL GENERAL	148 598	132 711	145 181	136 127
Dotations et reprises d'exploitation		126 922	145 181	
Dotations et reprises exceptionnelles		5 788		



Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	44 570	1	44 569
Clients douteux ou litigieux	8 200	8 200	
Autres créances clients	114 140	114 140	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	136	136	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	16 472	16 472	
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 570	2 570	
Groupe et associés	19 682	19 682	
Débiteurs divers	181 636	181 636	
Charges constatées d'avance	3 134	3 134	
TOTAL GENERAL	390 540	345 971	44 569

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	145	145		
Fournisseurs et comptes rattachés	282 497	282 497		
Personnel et comptes rattachés	85 999	85 999		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 057	114 057		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 415	9 415		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	20 641	20 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 742	2 742		
Autres dettes	242 175	242 175		
Produits constatés d'avance	12 300	12 300		
TOTAL GENERAL	769 971	769 971		



Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés		1 005	
Autres créances		19 682	
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		91 871	



Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients - FAE		16 601	-16 601
418109D	Clients - FAE Intra- Groupe		2 226	-2 226
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			18 827	-18 827
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs - AAR	6 849	4 864	1 985
438700	IJSS - Produits à recevoir	136	531	-395
448700	Etat - Produits à recevoir	2 570	2 093	477
TOTAL AUTRES CREANCES			9 554	2 066
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		9 554	26 316	-16 761



Charges à payer

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	Fournisseurs - FNP	13 167	16 303	-3 135
408109C	Fournisseurs - FNP Intra Groupe	31 587	30 614	973
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		44 754	46 917	-2 163
AUTRES DETTES				
419800	Clients - AAE		281	-281
TOTAL AUTRES DETTES			281	-281
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes congés payés	75 295	84 658	-9 363
428210	Personnel - Dettes modulation	2 303	2 777	-474
428600	Personnel - Autres charges à payer	8 350	21 672	-13 322
438200	Personnel - CS / dettes CP	27 212	30 067	-2 855
438210	Personnel - CS / dettes modulation	686	816	-130
438600	Personnel - CS / Aut. char. à payer	3 632	9 362	-5 730
448600	Etat - Charges à payer	17 453	16 576	877
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		134 931	165 927	-30 996
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
519800	Intérêts courus / Concours banc.	145	391	-246
TOTAL CONCOURS BANCAIRES COURANTS		145	391	-246
TOTAL CHARGES A PAYER		179 830	213 516	-33 685



Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatées d'avance	3 134	5 623	-2 489
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 134	5 623	-2 489
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits constatés d'avance	-12 300	-111 811	99 511
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-12 300	-111 811	99 511



Déclaration au 31/12/2022

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Parts sociales	4 000			25



Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2022

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		146 476
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		146 476
Variations en cours d'exercice		En plus
	En moins	
Variations des provisions réglementées		5 788
Résultat de l'exercice	132 840	
SOLDE		127 052
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		19 424



Ventilation du chiffre d'affaires

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	%
Biens	2 267	121	2 388	2 171	9,99 %
Services	324		324	362	-10,41 %
TOTAL	2 591	121	2 712	2 533	7,07 %



Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/12/2022

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-159 813		-159 813
Résultat exceptionnel à court terme	26 742		26 742
RESULTAT COMPTABLE	-133 072		-133 072



Charges et produits exceptionnels

Déclaration au 31/12/2022

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités et amendes	450	671200
Dotation provision pour hausse des prix	5 788	687300
TOTAL	6 238	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits cessions immobilisations corporelles	32 980	775200
TOTAL	32 980	



Engagements de crédit-bail

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			129 000		129 000
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			60 065		60 065
Exercice en cours			10 750		10 750
TOTAL			70 815		70 815
VALEUR NETTE			58 185		58 185
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			132 989		132 989
Exercice en cours			11 440		11 440
TOTAL			144 429		144 429
REDEVANCES A PAYER					
Montant pris en charge ds exerc.			11 440		11 440



Engagements financiers donnés et reçus

Déclaration au 31/12/2022

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements pour départ retraite	59 842					59 842
TOTAL	59 842					59 842

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres



Effectif moyen

Déclaration au 31/12/2022

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise	5	
Employés	2	
Ouvriers	7	
	TOTAL	18



Déclaration au 31/12/2022

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
GROUPE BHD ZI DE LA SANGLE 44390 NORT SUR ERDRE	SAS	4 148 455	100,00 %

"2 CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE"

SAS au capital de 100.000 €

Siège : ZI 1, rue de la Gare

67120 DUPPIGHEIM

409 210 192 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE

LE 07 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le sept juin.

La société "GROUPE BHD", SAS au capital de 4.148.455 € dont le siège est à NORT-SUR-ERDRE (44390) – Z.I de la Sangle, rue de l'Atlantique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 504 734 005, Associée unique de la société "2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE" détenant les 4.000 actions composant son capital social et représentée par M. Arnaud MEYNIAL, Président de la société GLOBAL COVER GROUP, Présidente de la Société, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Décision à prendre sur la dissolution anticipée ou non de la société en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 227-1 du même code ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer ;

et pris les décisions suivantes ; la société "ERNST & YOUNG et Autres", Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, étant absente, excusée.

PREMIERE DECISION (*approbation des comptes annuels*)

L'Associée unique, connaissance prise des comptes annuels et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée unique précise que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code ressort à 8.321 € au titre de l'exercice et correspond à des amortissements excédentaires ou non déductibles.

DEUXIEME DECISION (*affectation du résultat de l'exercice*)

Sur proposition de la Présidente, l'Associée unique décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 132.839 € sur le compte autres réserves à hauteur de 36.205 € et de reporter à nouveau le solde soit 96.634 €.

A l'issue de cette affectation, le solde débiteur du compte « *report à nouveau* » sera de 96.634 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents se présentent comme suit :

EXERCICE	2019	2020	2021
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	206.000	0	0
DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	---	---	---
DIVIDENDES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	206.000	---	---
DIVIDENDE NET PAR ACTION (<i>montant arrondi</i>)	51,50	---	---

TROISIEME DECISION (*conventions réglementées*)

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, l'Associée unique, également Présidente de la société, indique qu'aucune convention autre que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION (*non dissolution de la société*)

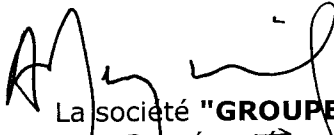
L'Associée unique constate que la perte apparue à la clôture de l'exercice social a pour effet de porter les capitaux propres de la Société à un montant inférieur à la moitié du capital social.

Statuant conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 227-1 du même code, elle décide, sur proposition de la Présidente et compte tenu des perspectives de redressement, qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société de façon anticipée.

CINQUIEME DECISION (*pouvoirs*)

L'Associée unique confère tous pouvoirs à M. Arnaud MEYNIAL, Président de la société GLOBAL COVER GROUP, Présidente de la société GROUPE BHD, avec faculté de substitution, à l'effet de déposer les documents sociaux de l'exercice au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES et effectuer l'ensemble des formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.


 La société "**GROUPE BHD**"
 Représentée par
 La société "**GLOBAL COVER GROUP**"
 Représentée par
M. Arnaud MEYNIAL